DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de la Santé

2012 DASES 532G Subvention (10.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e) au titre de l'année 2012.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet l'attribution en 2012 d'une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à l'association Santé Charonne située 177, rue de Charonne (11e).

Créée en 1978, l'association Santé Charonne développe une médecine de proximité au service des personnes en situation de précarité. Elle regroupe des professionnels, des bénévoles et des usagers autour de l'espace Santé Charonne où se déroulent en commun les activités associatives, médicales, d'accueil et d'accompagnement social. Le cabinet médical permet aux quatre médecins en exercice de promouvoir le développement d'une médecine de quartier, globale et disponible. A partir de l'analyse permanente de l'organisation sociale du 11e arrondissement, ces professionnels assurent la prise en charge des personnes en souffrance et l'éducation à la santé. Environ 11.000 actes médicaux ont été réalisés au cours de l'année 2011.

Grâce à une dizaine de bénévoles, l'articulation médico-sociale s'effectue par un accompagnement de proximité dont l'objectif principal est de rompre l'isolement. L'association organise également des ateliers collectifs (atelier cuisine et partages, atelier de relaxation, atelier souffrance au travail, atelier cinéma).

L'association Santé Charonne sollicite une subvention en 2012 afin de développer la prise en charge individuelle et les activités collectives.

La situation financière de l'association fait apparaître un fonds de roulement positif et une trésorerie correspondant à 111 jours d'exploitation.

Vous trouverez dans la fiche technique ci-jointe des éléments d'informations complémentaires sur les activités de l'association et sa situation financière.

Avec la volonté des élus locaux, l'association s'est également investie dans un projet de maison de santé pluridisciplinaire au 63/69 boulevard de Charonne pour développer dans le 11e arrondissement un système de santé de proximité associant une prise en charge sociale et un accompagnement de santé individualisé, et devant impliquer les intervenants institutionnels ainsi que les nombreux acteurs de la société civile engagés dans le domaine de la santé.
Ce projet de maison de santé, dont les travaux devraient débuter en 2013, fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la collectivité parisienne, qui vous sera soumise lors d'une prochaine séance.

Grâce à sa spécificité médico–sociale, l'action locale de l'association Santé Charonne contribue efficacement à améliorer l'insertion sanitaire et sociale des usagers du quartier, particulièrement les plus démunis. A ce titre, elle s'inscrit dans les objectifs de la municipalité parisienne qui sont de favoriser l'accès aux droits et aux soins des parisiens en situation d'exclusion.

Dans ces conditions, je vous propose de renouveler notre soutien à l'association Santé Charonne par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000 euros, du même montant qu'en 2011.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 532G Subvention (10.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e) au titre de l'année 2012.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Santé Charonne - 177, rue de Charonne (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Santé Charonne (D00851 – SIMPA 40061- Dossier n°2012_06644) - 177, rue de Charonne (11e) au titre de l'année 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.